Ecobank
La Banque Panafricaine

Immeuble Al Iman, Avenue de la république
Swift : ECOCGNCN
Tél: (224) 631 70 14 34/35
B.P. 5687, Conakry-Guinée

Chèque N° **00001010**

A Conakry le 10/06/24

Payez contre ce chèque Vingt deux millions huit cent mille francs guineens
Somme en toutes lettres

GNF # 22.800.000 #

A l'ordre de Thiaw Abdoulaye

Payable à
EGN AGENCE BELLE-VUE
SWIFT: ECOCGNCN

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	RIB
010	004	7320019247	44

MT SOLUTIONS GUINEE SARLU

SIGNATURE(S)

NE PAS ECRIRE, SIGNER OU APPOSER DE CACHET EN DESSOUS DE CETTE LIGNE

=00001010=03010000064073200192476440232485=

ABDOULAYE THIAW
10/06/2024

NOM : THIAW
PRENOMS : Abdoulaye
DATE DE NAISSANCE : 22/06/1985
LIEU DE NAISSANCE : DAKAR
DOMICILE : Q/DIXINN
C/DIXINN

N° PERMIS : 231067
DELIVRE LE : 14/02/2020
A : Conakry
PAR : D.N.T.T. BRTT Conakry

Bakary Camara

CATEGORIES DE VEHICULES POUR LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE

A	Motocyclettes et autres véhicules n'excédant pas 125 cm³.
A1	Motocyclettes avec ou sans side-car de plus de125 cm³. Tricycles ou quadricycles à moteur.
B	Véhicules de moins de 10 places et d'un poids total autorisé en charge (P.T.A.C.) n'excédant pas 3.500 kgs.
C	Véhicules de transport de marchandises de plus de 3.500 kgs et n'excédant pas 19.000 kgs pour les véhicules isolés. Ou ensemble de véhicules, ou véhicules articulés, d'un P.T.A.C. supérieur à 3.500 kgs et n'excédant pas 12.500 kgs de P.T.R.A. Véhicules affectés au transport de marchandises dont le P.T.A.C. est supérieur à 19.000 kgs quand il s'agit d'un véhicule isolé ou, dont le P.T.R.A. est supérieur à 12.500 kgs lorsqu'il s'agit d'un ensemble de véhicules ou de véhicules articulés.
D	Véhicules de transport en commun de personnes (de plus de 9 places).
E	Véhicules des catégories B ou F (B) attelés d'une remorque dont le P.T.A.C. excède 750 kgs.
F	Véhicules de catégorie (A, A1, B) spécialement aménagés pour les infirmes.

SIGNATURE DU TITULAIRE

DELIVRE A TITRE

	TEMPORAIRE	PERMANENT
LE		
VALABLE JUSQU'AU		
LE		
VALABLE JUSQU'AU		
LE	14/02/2020	231067
VALABLE JUSQU'AU		
LE		
VALABLE JUSQU'AU		
LE		
VALABLE JUSQU'AU		
LE		
VALABLE JUSQU'AU		
LE		
VALABLE JUSQU'AU		

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

AVERTISSEMENT	RETRAIT PROVISOIRE